Comité de sélection des prix PRESTIGE

Créés en 2007, les Prix PRESTIGE de Tourisme sportif Canada rendent hommage à des personnes, des lieux et des événements qui font du tourisme sportif au Canada une industrie si dynamique. Ils sont présentés chaque année au Congrès des événements sportifs dans six catégories pour honorer les personnes, les entreprises et les organisations qui ont apporté une contribution exceptionnelle au succès de l'industrie du tourisme sportif. Les récipiendaires sont sélectionnés par le Comité de sélection des prix PRESTIGE.

## Définitions

* Sélection : chaque candidature recevra un score ou une note avant d'être comparée à d'autres candidatures dans la même catégorie, et ce, dans le but de les classer.

## Objet

* Le Comité de sélection des Prix PRESTIGE a la responsabilité d'examiner les candidatures aux prix, de sélectionner les candidats à préférer dans chaque catégorie de prix et de soumettre des recommandations de récipiendaires au conseil d’administration pour approbation.

## Membres et désignation :

* Les candidats au comité doivent être membres en règle de Tourisme sportif Canada (TSC).
* Le comité est composé de cinq (5) membres représentant la diversité de la société :
	+ Localisation géographique
	+ Tailles de la population des destinations
	+ Langue
	+ Catégories de membres
	+ Équité, diversité et inclusion
		- Équilibre des genres
* Le DG/DE ou le membre du personnel affecté au comité servira d’agent de liaison administrative avec le comité et sera au service du comité à titre de membre non votant.
* Un nouveau comité est choisi chaque année.
* Tout membre peut être rééligible au comité à l'expiration du mandat.

## Tâches et responsabilités

* Chaque année, le comité lancera un appel de candidatures pour les prix suivants :
	+ Événement sportif canadien de l’année de TSC
		- Groupe A : budget de l’événement supérieur à 1 000 000 $
		- Groupe B : budget de l’événement inférieur à 1 000 000 $
	+ Événement sportif international de l’année de TSC
		- Groupe A : budget de l’événement supérieur à 2 000 000 $
		- Groupe B : budget de l’événement inférieur à 2 000 000 $
	+ Initiative de commandite d'un événement sportif canadien de l’année de TSC
	+ Bénévole d’un événement sportif de l’année de TSC
	+ Héritage d’un événement sportif de l’année de TSC
	+ Étoile montant d’un événement sportif de l’année de TSC
* Le comité doit sélectionner la candidature à préférer dans chaque catégorie en fonction des critères d'attribution.
* Le comité est chargé de revoir le programme des prix et les critères et de soumettre des recommandations au conseil d'administration en vue d’améliorer le programme, et ce, par le truchement du DG/DE ou d'un membre du personnel affecté au comité
* Le DG/DE ou le membre du personnel affecté au comité aura la responsabilité de :
	+ Administrer le processus de recrutement des candidatures au comité;
	+ Soumettre au conseil d’administration pour approbation les recommandations de nominations au comité;
	+ Animer les réunions et fournir le soutien administratif au comité;
	+ Fournir un ensemble d’orientations aux membres du comité incluant la répartition des prix et un aperçu du mandat, une matrice d’évaluation, un aperçu des catégories de prix et tout autre document connexe;
	+ Coordonner le processus de nomination, les communiqués aux médias et il travaillera avec l’entreprise de production événementielle de TSC pour la planification de la cérémonie;
	+ Le budget du programme;
	+ Le DG/DE soumettra des mises à jour au conseil d’administration concernant la sélection des membres du comité, la progression des travaux du comité, des recommandations et il présentera les finalistes et les récipiendaires retenus des prix pour approbation par le conseil d’administration.

## Procédures

* Les membres du comité examinent individuellement et à leur propre rythme les candidatures, leur attribuent une cote et sélectionnent les récipiendaires des prix à l'aide d'une matrice d'évaluation prédéfinie.
* Le comité se réunira pour examiner le classement des candidatures et pour sélectionner les récipiendaires à préférer en vue de les soumettre à l'approbation du conseil d'administration.
* Les réunions se tiendront de façon virtuelle; leur fréquence sera déterminée par le comité.
* Le DG/DE ou le membre du personnel affecté au comité préparera les ordres du jour, rédigera les procès-verbaux et présidera les réunions.
* Une majorité du total des membres du comité constitue le quorum.
* La votation peut être soumise de façon électronique.

## Limitations

* Un membre du comité ne peut agir comme juge d’une catégorie dans laquelle il est aussi candidat.
* Maintien strict de la confidentialité. Toute violation aura pour effet que le membre du comité sera interdit de participation future au comité de sélection des Prix PRESTIGE.
* Ni le comité, ni l’un ou l’autre membre du comité doivent avoir le pouvoir d’autoriser quelque dépense que ce soit à être chargée à Tourisme sportif Canada.

## Reddition de comptes :

* Le comité a un caractère consultatif et rend compte au conseil d’administration.
* Le comité recommandera les récipiendaires de prix pour approbation par le conseil d’administration.

Expressions d’intérêt à être membre du comité de sélection

Si vous êtes intéressé à participer à la sélection des Prix PRESTIGE de Tourisme sportif Canada, veuillez soumettre les renseignements suivants à sec-ces@sporttoursm.com

Nom :
Titre :
Affiliation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel :